



SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES
Section locale de Montréal

Procès-verbal de l'assemblée générale des membres de la Section locale de Montréal, tenue le mercredi 24 avril 2024, à l'Édifice FTQ, situé au 565, boul. Crémazie Est, 2^e étage, à Montréal, en mode Hybride.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale;
 2. Approbation et signature du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2024;
 3. Demandes d'admission des nouveaux membres;
 4. Rapport mensuel de la secrétaire-trésorière sur l'état de variation de la caisse générale du mois de mars 2024;
 5. Rapport de la réunion du Comité exécutif du 19 avril 2024;
 6. Rapport de la réunion du Comité des règlements ;
 7. Résolutions;
 8. Démissions et mise en nomination des délégué(e)s syndicaux;
 9. Affaires générales;
 10. Levée de l'assemblée.
-

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR LE PRÉSIDENT À 18H46

Le confrère et président Renaud Viel ouvre l'assemblée en saluant les nombreux membres présents. Il souligne l'importance de reconnaître le territoire sur lequel nous nous trouvons, un territoire autochtone non cédé de la nation Kanien'kehà:ka.

Il informe les membres que l'assemblée se déroule en mode hybride pour la première fois, ce qui implique le respect de certaines règles : la caméra doit demeurer ouverte, le micro doit être fermé, aucune question n'est permise dans la fenêtre discussion et il est important de ne pas être sur les lieux de travail pendant la réunion.

Le confrère président poursuit en mentionnant que l'adresse courriel de la Section locale de Montréal a changé (**montreal350@sttpmtl.com**), en plus de la Multiclinique des personnes accidentées qui a de nouvelles coordonnées (5045, rue Jean-Talon Est, Bureau 301, Montréal (Québec) H1S 3G6).

Le confrère tient à remercier tous les membres pour leur intérêt envers les différentes formations syndicales. Bien que des centaines d'inscriptions aient été reçues à la Section locale, les places sont limitées. Il encourage les membres non sélectionnés à soumettre une autre demande lors de futures formations.

Le confrère président met l'accent sur la récente circulaire concernant les congés sans solde. Il explique les quatre principaux inconvénients lorsque les membres acceptent les congés sans solde proposés par l'employeur.

En conclusion, le confrère président cède la parole à la consœur Anny Lesage, dirigeante à l'éducation et à l'organisation à la Région du Montréal métropolitain, et membre du Comité de négociation de nos conventions collectives. Elle résume les points clés des négociations avec l'employeur. Malgré les progrès accomplis, un effort substantiel demeure nécessaire. Notre solidarité est notre force, et il est important de soutenir activement notre comité de négociation par des actions concrètes sur nos lieux de travail. La consœur remercie les membres pour leurs appuis.

2. APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MARS 2024

Le confrère Renaud Viel, président, nous informe que le procès-verbal de la dernière assemblée générale est disponible sur les tables installées dans la salle.

Proposé par : Lisa-Marie Couture
Appuyé par : Caroline Laflamme

Adopté

3. DEMANDES D'ADMISSION DES NOUVEAUX MEMBRES

La consœur Andréeanne Urbain, secrétaire-trésorière, indique qu'il y a eu 47 demandes d'admission de nouveaux membres depuis la dernière assemblée.

Proposé par : Jordan Préfontaine
Appuyé par : Serge Perreault

Adopté

4. RAPPORT MENSUEL DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SUR L'ÉTAT DES VARIATIONS DE LA CAISSE POUR LE MOIS DE MARS 2024

Le confrère Stéphane Fauvelle, secrétaire-trésorier adjoint, procède à la lecture, l'analyse et l'explication du rapport mensuel sur l'état des variations de la caisse pour le mois de mars 2024.

Proposé par : Alexandre Corneli
Appuyé par : Éric Labrèche

Adopté

5. RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF LOCAL DU 19 AVRIL 2024

La consœur Andréeanne Urbain nous fait lecture du rapport de la réunion du Comité exécutif qui s'est tenue le 19 avril 2024. Plusieurs membres interviennent concernant le rapport du CEL et le président répond aux questions.

Proposé par : Alexandre Corneli
Appuyé par : Dominique Lafrance

Adopté

6. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS

La consœur Lisa-Marie Couture procède à la lecture du rapport de la réunion du Comité des règlements de la Section locale de Montréal qui s'est tenue le 3 avril 2024, dans les bureaux de la Section locale de Montréal de l'Édifice FTQ, situé au 565, boul. Crémazie Est, 3^e étage, à Montréal.

Proposé par : Caroline Fortin
Appuyé par : Richard Comeau

Adopté

7. RÉOLUTIONS

7.1 RENCONTRE EN RÉSIDENCE, LAC-À-L'ÉPAULE, DU COMITÉ ALCOOLISME, TOXICOMANIE ET AUTRES DÉPENDANCES DE LA FTQ

ATTENDU QUE le confrère François Senécal, 3^e vice-président, est responsable de notre réseau de délégué-es sociaux et intervient dans plusieurs dossiers reliés à la consommation de drogue, alcoolisme et autres dépendances;

ATTENDU QU'UNE rencontre annuelle de formation et d'échange d'information des membres du Comité alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances de la FTQ, se tiendra les 18 et 19 septembre prochain au Delta Hôtel du Mont Sainte-Anne;

QU'IL SOIT RÉSOLU d'autoriser la secrétaire-trésorière à rembourser les coûts pour la participation, l'hébergement et le kilométrage du confrère Senécal pour un montant total d'environ 1 050,00 \$;

QU'IL SOIT RÉSOLU de porter cette dépense à l'item « Réception / Délégation ».

Proposé par : Alexandre Corneli

Appuyé par : Pierre Wilson

Adopté

7.2 FONDS DE GRÈVE

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Comité exécutif de la Section locale de Montréal soit autorisé à transférer du Fonds de réserve au Fonds de grève, par tranche de 20 000,00 \$, le montant nécessaire en prévision d'une grève pour le fonctionnement des comités et de la structure de grève ainsi que pour les activités de mobilisation relatives à la négociation ;

QU'IL SOIT RÉSOLU que ce montant d'argent soit placé dans un compte séparé appelé « Fonds de grève » ouvert à la *Caisse d'économie Desjardins des travailleuses et travailleurs unis* ;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Comité de finance se réunisse de nouveau lorsqu'un montant de 120 000,00 \$ aura été transféré et utilisé ;

QU'IL SOIT RÉSOLU qu'un rapport financier de toutes les dépenses reliées à la grève et à la mobilisation soit préparé et présenté par la secrétaire-trésorière lors d'une assemblée générale des membres, ultérieure au moment de la conclusion d'une convention collective.

Proposé par : Isabelle Lachance

Appuyé par : Vickie Dupuis

Adopté

7.3 L'AUT'JOURNAL

ATTENDU QUE *L'Aut'Journal*, depuis sa création, s'est donné comme mission de consacrer une large place dans ses pages aux activités syndicales ;

ATTENDU QUE *L'Aut'Journal* se fait un devoir de donner la parole aux dirigeants et dirigeantes du mouvement syndical ;

ATTENDU QUE *L'Aut'Journal* a comme principale ressource le militantisme de ses journalistes et chroniqueurs, qui ne tirent aucun revenu de leur collaboration au journal ;

ATTENDU QUE *L'Aut'Journal* nous a demandé un appui financier pour leur permettre d'être en mesure de respecter leurs obligations financières ;

QU'IL SOIT RÉSOLU d'autoriser la secrétaire-trésorière à déboursier une somme de 250,00 \$ pour le renouvellement de son abonnement dans le but de soutenir *L'Aut'Journal* et d'inscrire cette dépense à l'item « Appui syndical ».

Proposé par : Fredrick Kearnan

Appuyé par : Caroline Fortin

Adopté

7.4 AIDE DE BUREAU

ATTENDU QUE la défense des membres est une priorité absolue à la Section locale de Montréal ;

QU'IL SOIT RÉSOLU d'autoriser le secrétaire-trésorier à déboursier les coûts de libération de ses fonctions au bureau de poste pour les confrères Alex Fauvelle du 12 au 18 mai 2024, David Gauvreau du 28 avril 2024 au 11 mai 2024, Jean-François Beauchemin du 26 mai au 8 juin 2024 et François Kirsch du 19 au 24 mai 2024, Isabelle Lachance du 19 au 24 mai 2024 ainsi que deux membres à déterminer pour travailler au local de grève du 2 au 15 juin 2024 ;

QU'IL SOIT RÉSOLU de les rémunérer au taux horaire approprié pour un maximum de huit (8) heures par jour et/ou 40 heures par semaine ;

QU'IL SOIT RÉSOLU de porter cette dépense à l'item « Aide de bureau ».

Proposé par : Éric Labrèche
Appuyé par : Lisa-Marie Couture

Adopté

7.5 CHANDAILS

ATTENDU QUE la Section locale de Montréal veut démontrer son soutien envers ses membres qui s'organisent sur les planchers de travail ;

ATTENDU QUE la Section locale doit se préparer adéquatement en vue de la prochaine ronde de négociation ;

QU'IL SOIT RÉSOLU d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire l'achat de 5 500 chandails avec inscription, au coût d'environ 40 000,00 \$;

QU'IL SOIT RÉSOLU de porter cette dépense à l'item « Promotion syndicale ».

Proposé par : Diane Amesbury
Appuyé par : Toufic Bitar

Adopté

7.6 36^e CONFÉRENCE ANNUELLE DES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS SOCIAUX DU CRFTQMM

ATTENDU QUE le CRFTQMM organise sa 36^e Conférence annuelle des délégué(e)s sociaux, les 22 et 23 mai 2024 dont la thématique est : *L'accompagnement, au-delà des personnes présentes au travail* ;

ATTENDU QUE les problèmes de nature psychologiques et en matière de santé mentale n'ont jamais été aussi criants qu'actuellement, à la sortie de la pandémie ;

ATTENDU QUE notre réseau de déléguées et délégués sociaux se doit de poursuivre son amélioration, son éducation, son évolution et que cet événement est l'occasion d'aider notre réseau à continuer de grandir ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Section locale de Montréal débourse les frais d'inscription, les salaires perdus ainsi que le kilométrage pour 5 personnes de notre réseau des délégué(e)s sociaux, afin de leur permettre de participer à cette activité, et ce, pour un coût total d'environ 2 000,00 \$;

QU'IL SOIT RÉSOLU de porter ces dépenses à l'item « Réception - Délégation ».

Proposé par : Roxanne Gale
Appuyé par : Julie Grégoire

Adopté

7.7 CLAUSE 1.20

ATTENDU QUE les membres suivants ont demandé d'être exemptés du paiement de leurs cotisations syndicales pour les périodes suivantes :

N.B. Pour préserver la confidentialité des membres qui ont présenté une demande d'exemption de cotisations syndicales, les noms ont été retirés.

QU'IL SOIT RÉSOLU de dispenser ces membres du paiement de leurs cotisations syndicales pour la période concernée, et ce, pour des raisons valables ;

QU'IL SOIT RÉSOLU de conserver le statut de membre « En règle » pour ces membres.

Proposé par : Richard Comeau
Appuyé par : Jonathan Caron

Adopté

7.8 La consœur Andrée Urbain nous fait la 2^e lecture du texte original et de la modification proposée.

AVIS DE MOTION
CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS
2^e lecture et vote
Assemblée générale du 24 avril 2024

Chapitre 1

ACTUEL	PROPOSÉ
CHAPITRE 1 DÉLÉGUÉES SYNDICALES ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 114. b) Tout membre non à plein temps du Comité exécutif, peut remplacer une déléguée syndicale ou un délégué syndical en son absence conformément à l'alinéa a) ci-dessous.	CHAPITRE 1 DÉLÉGUÉES SYNDICALES ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 114 b) Tout membre élu du Comité exécutif et de la Région du Montréal métropolitain sont considérés délégués et délégués syndicaux pour la durée du mandat à moins qu'elle ou qu'il ne démissionne de ses fonctions.

Proposé par : Caroline Fortin
Appuyé par : Dominique Lafrance

Plusieurs membres interviennent concernant la 2^e lecture de l'avis de motion.

Le confrère Alain Laroche, appuyé par le confrère Stéphane Fauvelle, propose le renvoi au Comité des règlements avec instruction de revenir lors de la prochaine assemblée générale des membres avec un avis de motion amendé car celui présenté contrevient au règlement 9.08 des statuts nationaux.

Adopté

7.9 AVIS DE MOTION

La consœur Andrée Urbain nous fait la 2^e lecture du texte original et de la modification proposée.

AVIS DE MOTION
CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS
2^e lecture et vote
Assemblée générale du 24 avril 2024

Chapitres 6 et 2

ACTUEL	PROPOSÉ
<p>CHAPITRE 6</p> <p>615. Ce comité</p>	<p>CHAPITRE 6</p> <p>615. Retrait dans son intégralité</p>
<p>615. a) Est composé de quatre (4) membres de droit du Comité exécutif, tel que prévu dans les présents règlements, et de six (6) membres qui ont le statut de membre à vie ou de membre à la retraite du STTP, nommés par le Comité exécutif et sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des membres.</p> <p>615. b) Élabore des propositions de négociation visant à améliorer ou modifier les régimes de retraite et les avantages sociaux des membres retraités.</p> <p>615. c) Éduque les membres et les membres retraités concernant les régimes de retraite, les avantages sociaux des membres retraités et d'autres questions relatives à la retraite.</p> <p>615. d) Fait rapport au Comité exécutif et l'assemblée générale.</p>	

ACTUEL	PROPOSÉ
<p>CHAPITRE 2</p> <p>209. f) À la direction du Comité sur les régimes de retraite et les avantages-sociaux des membres retraités et est membre de droit du Comité de finance et des activités sociales et du Comité des règlements de la Section locale.</p> <p>214. e) Est membre de droit des Comités des Régimes de retraite et des avantages sociaux des membres retraités, des règlements de la Section locale, et agit à titre de secrétaire de ce dernier.</p> <p>216. h) Est membre de droit du Comité des règlements de la Section locale et du Comité sur les régimes de retraite et les avantages sociaux des membres retraités et agit comme secrétaire de ce dernier.</p>	<p>CHAPITRE 2</p> <p>209 f) Est membre de droit du Comité de finance et des activités sociales et du Comité des règlements de la Section locale. (concordance avec le retrait du règlement 615)</p> <p>214. e) Est membre de droit du Comité des règlements de la Section locale, et agit à titre de secrétaire. (concordance avec le retrait du règlement 615)</p> <p>216. h) Est membre de droit du Comité des règlements de la Section locale. (concordance avec le retrait du règlement 615)</p>

Proposé par : Caroline Laflamme
Appuyé par : Lisa-Marie Couture

Plusieurs membres interviennent concernant la 2^e lecture de l'avis de motion.

Le confrère Pierre-Marc Allaire-Daly propose, appuyé par le confrère Alex Fauvelle, le renvoi au Comité des règlements, avec instruction de revenir à la prochaine assemblée générale avec un avis de motion qui ne retire pas le Comité des retraités et qui diminue la charge des élu(e)s.

Adopté

8. DÉMISSION ET MISES EN NOMINATION DES DÉLÉGUÉES SYNDICALES ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

La consœur Andrée Urbain, secrétaire-trésorier, nous fait un rapport des démissions et des nominations des nouveaux délégués.

NOMINATIONS – DÉLÉGUÉ(E)S

ENDROIT DE TRAVAIL	NOM	PRÉNOM	ID	CLASSE	HORAIRE
O.T.D. Léo-B.	Bazid	Mustapha	7080408	PO 4 TP	07h30 à 15h30
Quai 200 Léo-B.	Brossard	Guy	7042193	PO 5	22h30 à 06h30
Inter/Arrivant Léo-B.	Fasano	Josée	2284065	PO 4 TP	07h00 à 15h00
Quai 300 Léo-B.	Vandelac	Roxanne	7136883	PO 4	23h30 à 7h30

DÉMISSIONS – DÉLÉGUÉ(E)S

ENDROIT DE TRAVAIL	NOM	PRÉNOM	ID	CLASSE	HORAIRE
Mécanisé C/L Léo-B.	Fasano	Josée	2284065	PO 4 TP	14h30 à 18h30
Duvernay OLL	Labrecque	Sylvain	348708	POF-1	07h30 à 15h30
Liste I colis Léo-B.	Marsillo	Pierluigi	7125783	PO 4	07h30 à 15h30

Proposé par : Nicolas Masquer
Appuyé par : Émilie St-Amand

Adopté

9. AFFAIRES GÉNÉRALES

Certains membres interviennent lors de ce point pour poser des questions et émettre des commentaires. Des réponses leur sont apportées.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus d'intervenants, l'assemblée est levée à 21h58.

Renaud Viel

Président

STTP - Section locale de Montréal

RV/JFB/go sepb-574

Jean-François Beauchemin

Secrétaire-archiviste

STTP - Section locale de Montréal

Montréal, le 10 juin 2024